Décision 03-D-46 du 30 septembre 2003

relative à des pratiques concernant un marché public de transport occasionnel d'élèves dans le département des Alpes Maritimes

Posted on: 22 octobre 2003 | Secteur(s):

TRANSPORTS

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

Ministre de l'économie, des finances et de

l'industrie

Dispositif(s)

Sanction pécuniaire

Entreprise(s) concernée(s)

Société d'Economie Mixte Intercommunale

pour l'Amélioration de la Circulation et du

Stationnement (SEMIACS), Fédération

Nationale des Transports de Voyageurs des

Alpes-Maritimes (FNTV 06), Auto Nice

Transport (ANT), Autocars Baie des Anges,

Nice Excursio

Lire

le texte intégral de la décision 82.51 Ko